

SOSLMS6/11  
321  
(1941)

A

Equipement de la section Saint-Denis-Creil en block  
automatique lumineux (52 M.)

	C.A.	15. 1.41	13	V	1°
Lettre SNCF au M. des T.P.		19. 1.41			

Equipement de la section Saint-Denis-Creil en block  
automatique lumineux.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS  
-----Région du Nord  
-----

19 janvier 1941

Ligne de Paris à Creil  
par Chantilly  
---Equipement de la section Saint-  
Denis-Creil en block automatique  
lumineux  
---C O P I E

D 3421/29

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif à l'équipement de la section Saint-Denis-Creil en block automatique lumineux.

Ce projet figure parmi les travaux du plan quinquennal que vous avez bien voulu prendre en considération le 24 octobre 1940 (chapitre A - § block automatique lumineux). Il est repris explicitement au budget d'établissement de l'exercice 1941 qui a été soumis à votre approbation le 16 décembre 1940. Les dépenses correspondantes sont évaluées à 40 M.

Il comporte, en outre, l'équipement en block automatique lumineux de la troisième voie à établir entre la bifurcation de La Chapelle-en-Serval et la gare de Creil, conformément au projet inscrit au programme spécial d'équipement et qui, en ce qui concerne les travaux d'infrastructure, vous a été présenté le 15 novembre 1940. Les dépenses correspondantes au block automatique de cette troisième voie, évaluées à 12 M., ne seront donc pas comprises au projet de superstructure qui vous sera adressé prochainement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir après décision me renvoyer un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-

15 janvier 1941

321

du 15 Janvier 1941

Qu. V - Projets

1.) Equipement de la section Saint-Denis-Creil en block automatique lumineux (52 M.)

Après échange de vues entre M. BOULIER et M. LE BESNERAIS, au sujet, notamment, de la normalisation de la signalisation en block automatique, le Conseil, sur la proposition de M. LE PRESIDENT, approuve le projet, qui figure :

- au programme quinquennal, à concurrence de 40 M.;

- au programme spécial d'équipement, à concurrence de 12 M.

STBNO p. 13

M. LE PRESIDENT. - De projet figure, pour partie, au programme quinquennal, pour partie, au programme spécial d'équipement.

La situation est actuellement la suivante : Le block

automatique existe à partir de Creil, d'une part, dans la direction d'Aviens, Douai et Lille, d'autre part, dans la direction de Tergnier. Au contraire, la section de ligne de Paris à Creil n'est pas encore équipée en block automatique. Il s'agit de procéder à l'équipement de cette section, de manière à réaliser dès maintenant l'équipement continu en block automatique entre Paris et Lille, et ultérieurement entre Paris, Tergnier et la frontière belge.

Le projet d'ensemble est schématisé en deux : d'une part, la section Paris-Saint-Denis qui a fait l'objet d'une présentation à l'approbation en mai 1939 et, d'autre part, la section Saint-Denis-Creil. C'est le projet relatif à cette dernière section qui est aujourd'hui soumis au Conseil.

Ainsi que je l'ai indiqué, son financement chevauche sur deux programmes. En effet, l'équipement en block automatique des voies existantes sur la section Paris-Creil est inscrit au programme quinquennal. Mais, par ailleurs, le programme spécial d'équipement prévoit la construction d'une troisième voie entre La Chapelle-en-Serval et Creil, et les installations du block automatique lumineux à réaliser doivent tenir compte dès maintenant de la construction de cette voie supplémentaire.

L'ensemble de la dépense s'élève à 52 M. La partie imputable au programme quinquennal est de 40 M. et celle imputable au programme spécial d'équipement de 12 M., comprise dans le crédit d'engagement global prévu pour la construction d'une 3ème voie sur la section La Chapelle-en-Serval - Creil.

Ce projet ne me paraît pas appeler d'observation particulière.

M. BOUTET. - A l'occasion de ce projet, je voudrais demander si l'équipement d'un certain nombre de lignes en block automatique lumineux a permis de dégager des conclusions en ce qui concerne la normalisation éventuelle du matériel employé et les problèmes que peut poser l'importation de certains matériels étrangers.

M. LE BESNERAIS. - Il n'est pas recouru à l'importation étrangère.

M. BOUTET. - Les éléments de contacts ne sont-ils pas de fabrication américaine ?

M. LE BESNERAIS. - Il est exact que nous rencontrons des difficultés pour nous procurer certaines matières premières nécessaires à la fabrication de ces éléments, tels l'or et l'argent qu'on ne trouve maintenant que très difficilement.

M. BOUTET. - Aucun matériel n'est fabriqué à l'étranger ?

M. LE BESNERAIS. - Tout est fabriqué en France.

M. BOUTET.- Où en est-on en ce qui concerne la normalisation ?

M. LE BESNERAIS.- En ce qui concerne la normalisation, j'ai attendu précisément pour présenter ce projet, comme tous ceux concernant le block lumineux, d'avoir approuvé le système normalisé de signalisation automatique applicable sur toute la S.N.C.F. et qui résulte de la confrontation des différents systèmes. J'ai surtout cherché à réaliser des simplifications.

M. BOUTET.- Je m'excuse d'avoir posé cette question, mais elle n'était pas inutile.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas d'autre observation ? Le projet est approuvé.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----  
Conseil d'Administration

-----  
Séance du 15 janvier 1941

----  
V - Projets

1° - Equipement de la section Saint-Denis - Creil en block  
automatique lumineux (52 millions).-

Président.

Tranché St-Denis Creil.

Recherche et 2 programmes par 2 sections

Supplément 52 M affecté au prog. group. par 40

par année 12 - jusqu'à 100 M.

Boyer : l'ordre de priorité des travaux à effectuer doit être déterminé

Lab. : nous devons nous occuper d'abord de l'ordre de priorité des travaux à effectuer

Il est nécessaire de connaître l'ordre de priorité des travaux à effectuer  
au sein de la SNCF. Lab. simplifier.

approuvé



5 Janvier 1941

(Question N° 1/4)

Paris, le

10 JAN 1941

NOTE

pour MM. les Membres du Conseil d'Administration

au sujet de :

Equipement de la Section Saint-Denis - Creil en block automatique lumineux.

(1) Le projet d'introduction des block automatiques à la section de Saint-Denis - Creil a été soumis au Conseil d'Administration dans sa séance du 15 Novembre 1940 en titre de programme d'investissement et présenté à M. le Secrétaire d'Etat le 15 Novembre. Le projet de réglementation sera établi prochainement.

Poursuivant l'exécution du programme d'équipement de ses grandes artères en block automatique lumineux, la S.N.C.F. se propose de réaliser cette installation sur la section de ligne Saint-Denis - Creil comme suite à l'équipement de la section Paris - Saint-Denis dont le projet, compris parmi les travaux du Plan Quinquennal à réaliser en 1941, a été soumis à l'approbation ministérielle le 19 Mai 1939.

Les dispositions projetées tiennent compte du projet d'établissement d'une 3ème voie entre la bifurcation de La Chapelle en Serval et Creil<sup>(1)</sup>, les travaux d'installation du block automatique sur cette troisième voie devant être menés simultanément avec les travaux intéressant les deux autres voies.

Ces dispositions comportant notamment :

- a) l'installation de panneaux lumineux sur les voies principales avec suppression corrélative des signaux mécaniques actuels ;
- b) l'établissement de circuits de voie ;
- c) l'installation de l'enclenchement de transit aux bifurcations et zones de cabines enclenchées.

En raison de l'électrification éventuelle des lignes de banlieue de la Région du Nord, tous les circuits seront alimentés en courant alternatif et les panneaux munis de l'éclairage permanent.

Le courant sera fourni par la sous-station actuelle de la gare de Saint-Denis, aménagée à cet effet, et par deux sous-stations à créer sur le parcours ; il sera transporté sous forme de courant monophasé 3 000 volts au moyen de 2 câbles armés placés dans un caniveau cloisonné qui recevra également les autres circuits nécessaires.

La dépense à engager est évaluée à 52 M savoir :

- 40 M. au compte du Plan quinquennal, conformément aux propositions de budget d'établissement de l'exercice 1941 soumise à l'approbation ministérielle le 16 Décembre 1940,
- 12 M. au compte du Programme spécial d'équipement, dépense prévue au titre de l'Etablissement d'une 3ème voie entre la bifurcation de La Chapelle en Serval et Creil (§ II - Améliorations de sécurité).

.....

---

(1) Le projet d'infrastructure correspondant a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 Novembre 1940 au titre du Programme Spécial d'Equipement, et présenté à M. le Secrétaire d'Etat le 15 Novembre. Le projet de superstructure sera établi prochainement.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1941 sont de 20 M.

La réalisation du projet procurerait une économie de personnel évaluée à 1,7 M.

Il est demandé à MM. les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur du Service Central  
des Installations Fixes,

*Arouche*